

Et vous prendrez bien un peu de spam et quelques cookies ?

Le 13 novembre dernier, le Parlement Européen a rendu sa directive sur la protection des données privées des internautes. Le spam (publicité non sollicitée reçue par e-mail) et les cookies sont les premiers éléments visés...

Le texte, dont la validation demeurait en suspens, préconisait que toute société Internet devait au préalable demander l'autorisation de l'internaute, avant de lui soumettre un cookie.

On aurait alors pu s'attendre à une pluie de demandes d'autorisations, au fil des sites sur lesquels on surfe. Mais le Conseil des ministres européens des télécommunications a rendu vendredi dernier son verdict...

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le dimanche 9 décembre 2001

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/807-vous-prendrez-bien-peu-spam-quelques-cookies.html>